

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2023.05.10  
Séance du 14 septembre 2023**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :	
	- en exercice	:	15		11 septembre 2023
	- présents	:	12		
	- excusés	:	3		

L'an deux mil vingt trois le quatorze septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de

LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Conseillers.

Excusés : Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL

Françoise GUERRIERI a été nommée secrétaire.

**Objet de la délibération :**  
**Bibliothèque municipale / Contrat d'objectifs et de moyens avec le Département de la Haute-Loire**

Mme le Maire rappelle que la lecture publique contribue à l'attractivité et à l'aménagement du territoire et représente une compétence obligatoire du Département.

A ce titre, le Département propose de signer le contrat d'objectifs et de moyens qui se décline en 3 grands objectifs.

1. Permettre à l'ensemble de la population un égal accès à la bibliothèque municipale dans les conditions définies par le code du patrimoine modifié par la loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique :
2. Offrir au public des collections actualisées et diversifiées ainsi que des services de qualité avec du personnel formé.
3. Permettre à la bibliothèque de la commune d'intégrer le réseau des bibliothèques de la Médiathèque Départementale (MD) afin de bénéficier de ressources, de formations, d'outils, de conseils et d'informations partagées

Après lecture, Mme le Maire propose de valider le projet de convention,

▪ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Département concernant le contrat d'objectifs et de moyens pour la bibliothèque municipale.

Le Maire,  
Caroline DI VINCENZO



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 21 septembre 2023  
et publication ou notification le 21 septembre 2023

**AR Préfecture**

043-214300584-20230914-DELI\_2023\_05\_10-DE  
Reçu le 21/09/2023